



DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE LA CROIX VALMER

REVISION DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS
VALANT
PLAN LOCAL D'URBANISME

4B. ANNEXES SANITAIRES

NOTICE

POS approuvé le 30/11/1978
Révision n°1 du POS approuvée le 28/02/1989
Révision n°2 du POS approuvée le 30/04/1998
Révision simplifiée du POS approuvée le 2/05/2005
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 approuvant les dispositions du projet de révision n°3
du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du 10 mai 2007.

I – EAU POTABLE

A – Situation actuelle

- **Population**

La commune de la Croix-Valmer compte une population permanente de 2734 habitants au dernier recensement de 1999.

- **Besoins**

Les besoins de pointe sont pour l'année 2005 :

- 5000 m³/jour pour la commune

- 9700 m³/jour pour l'ensemble de la population desservie depuis la Croix-Valmer et dépendant directement de celle-ci plus la partie Est de Cavalaire.

La commune de la Croix-Valmer est membre du syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures. Les ressources générales du Syndicat proviennent de l'exploitation de plusieurs captages dans les nappes alluviales des bassins de la Giscle et de la Môle, du barrage de la Verne, mais aussi de l'eau brute de la Société du Canal de Provence.

Les eaux captées sont traitées dans deux usines syndicales de la Môle situées sur la commune de Cogolin et celle de la Giscle située sur la commune de Grimaud.

Les eaux du barrage de la Verne et celles de la SCP sont traitées à l'usine de la Verne, située sur la commune de la Môle.

- **Adduction**

L'eau en provenance de l'usine de la Môle arrive par pompage sur le territoire de la commune par une conduite en fonte de diamètre 400. Elle est reçue dans un réservoir de 2000 m³ situé au Nord-Ouest de l'agglomération, à la côte 150.

Ce réservoir de tête assure la distribution de l'eau pour les communes syndicales de la Croix-Valmer, Cavalaire, le Rayol-Canadel et Ramatuelle.

A noter que l'ensemble des installations de production, d'adduction et de distribution appartient au Syndicat Intercommunal.

- Réservoirs

La capacité de réserve propre à la commune est constituée des ouvrages suivants :

- un réservoir de 2000 m ³ à la Croix (cote radier 150)	=	2000 m ³
- deux réservoirs de 425m ³ chacun à la Croix (cote radier 150) 850 m ³	=	
- un réservoir de 1500 m ³ au Hameau de la Croix (cote radier 149) 1500 m ³	=	
- un réservoir de 1000 m ³ à Collebasse (cote radier 132) 1000 m ³	=	
- un réservoir de 300 m ³ au Paillon (cote radier 180) 300 m ³	=	
- un réservoir de 500 m ³ à Barbigoua (cote radier 233) 500 m ³	=	
- un réservoir de 300 m ³ à Gigaro (cote radier 166)	=	300 m ³
		<hr/>
Total	=	6450 m ³

- Distribution

La distribution d'eau dans tout le réseau s'effectue depuis les réservoirs de la Croix, au Nord-Ouest de l'agglomération à la cote 150.

A partir de ces réservoirs un ensemble de conduites principales alimente gravitairement toutes les zones bâties situées à une cote d'altitude inférieure à 130.

Ces zones comprennent une large bande côtière ainsi que des lotissements à l'Ouest.

- une conduite de Ø 400 dessert le secteur de Barbigoua

- une conduite de Ø 250 dessert la zone basse et les secteur côtiers

- un nouvelle conduite de Ø 250 ceinture la zone Est et vient se mailler sur le réseau côtier. Elle alimente au passage un réservoir de 1000 m³, situé en

limite de la commune à Collebasse, qui participe à la desserte en eau de la commune de Ramatuelle.

De cette ossature générale partent toutes les canalisations de distribution pour les secteurs habités situés sous la cote 130.

Les secteurs d'habitation situés au Nord de l'agglomération, au dessus de la cote 130, sont desservis à partir du réservoir de Paillon de 300m³ à la cote de radier 180.

L'eau est refoulée dans ce réservoir par une station de relevage disposée sur le réseau à la cote 110. Desserte possible jusqu'à la cote 170. Les secteurs de Barbigoua sont desservis à partir du réservoir de Barbigoua de 500m³ situé à la cote de radier 233. Ce réservoir est alimenté par une station de relevage située à proximité du réservoir de tête, desserte possible jusqu'à la cote 220.

Les hauts de Gigaro sont desservis par un réservoir à la cote de radier 95, alimenté par une station de relevage.

L'ensemble des installations de distribution de l'eau potable est dans un état satisfaisant et bien entretenu. Le réseau convenablement maillé assure l'alimentation normale de toutes les zones habitées.

B – Situation projetée

- Population

Le Plan d'Occupation des Sols délimite les zones urbaines du territoire communal. Ces zones recouvrent l'agglomération du village et tous les lotissements existants.

La capacité d'accueil offerte par ces zones urbaines pourrait regrouper en fin d'application du POS une population globale de pointe comprise entre 26000 et 27000 habitants raccordés au réseau.

- Besoins

Les besoins retenus se basent sur le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal de la Corniche des Maures abouti au début de l'année 2006.

Les besoins de pointes sont estimés à l'horizon 2020 à :

- 6900 m³/j pour la commune de la Croix-Valmer ;

- 14 300 m³/jour pour la commune de la Croix-Valmer et la partie Est de la commune de Cavalaire.

- Ressources

Les ressources actuelles seront complétées par des ressources extérieures avec notamment l'accroissement progressif des livraisons d'eau brute de la SCP ;

- Adduction

Le schéma directeur d'eau potable prévoit de renforcer l'usine de la Môle de manière à faire face à l'évolution des besoins en eau du Syndicat Intercommunal, en particulier aux besoins de la commune.

Il prévoit également de renforcer l'adduction de la commune, en doublant la conduite de fonte existante de diamètre 400.

- Réservoirs

Aucun réservoir supplémentaire ne devrait être construit sur le territoire de la commune d'ici 2020.

Les réservoirs situés sur le territoire communal servent à la fois à la population de la Croix-Valmer et à celle de Cavalaire Est.

Les réserves représentent en 2020 une demi journée d'autonomie.

- Distribution

La distribution des zones urbaines inscrites au Plan d'Occupation des Sols à tenu compte du développement du réseau de distribution en place.

Dans ce réseau, le bouclage des conduites maîtresses et le maillage des canalisations secondaires favorisent une bonne souplesse de la distribution jusque dans la situation d'avenir.

II - ASSAINISSEMENT

A – Situation actuelle

- Population

La commune dispose d'un réseau public d'évacuation des eaux usées, de type séparatif, qui draine principalement le centre de l'agglomération, les secteurs en bordure de la RD 559 et toute la zone côtière jusqu'au Mas de Gigaro

La population de pointe desservie par l'installation peut être estimée à 80 000 personnes environ.

- Réseau

Tenant compte de la disposition topographique du territoire communal, l'ossature du réseau comprend les ouvrages suivants :

- un collecteur gravitaire de Ø 200 située sous le boulevard Frédéric Mistral reçoit les eaux usées d'une partie du versant Nord du village, pour les diriger vers une station de relèvement implantée vers un point bas à la cote 70 ;

- depuis cette station, une conduite de refoulement de Ø 100 ramène les effluents vers le point haut du village d'où ils sont repris gravitairement ;

- un collecteur gravitaire de Ø 200 puis Ø 250 dessert depuis le point haut du village toute la zone sud qui borde la RD 559 ;

- un collecteur côtier de Ø 200 puis Ø 250 puis Ø 300 fonctionnant en partie en gravitaire, en partie en refoulement, équipé de stations de relèvement dans les points bas, canalise les effluents depuis le secteur de Gigaro.

- ces collecteurs aboutissent dans un collecteur terminal de Ø 400, qui dirige l'ensemble des eaux usées recueillies, vers une station de dilacération et de refoulement implantée en bordure de la RD 559 à la limite communale de Cavalaire.

- une station de dilacération et de refoulement dite de la Carade vers laquelle est dirigé un collecteur de la commune de Cavalaire.

Depuis cette station équipée d'un système de traitement des odeurs, les effluents sont dirigés vers la station d'épuration intercommunale conçue en première phase pour 50 000 usagers, qui assure un traitement primaire et présente toutes les caractéristiques particulières imposées aux ouvrages d'épuration sur le littoral.

Cette station est implantée sur un terrain acquis par le Syndicat Intercommunal du Littoral des Maures situé en retrait de la bande côtière à 1000 mètres environ de la plage à la limite des deux communes, il se situe approximativement à la cote 18.

- à la sortie de la station, les effluents épurés sont dirigés par une conduite gravitaire de- **Débit** vers l'émissaire de rejet en mer existant d'une longueur de 1400 mètres.

B – Situation projetée

- **Population**

Durant la période de réalisation du Plan d'Occupation des Sols, la municipalité de la Croix-Valmer envisage une extension du réseau public d'assainissement au début de la route du Brost.

Cette position et les possibilités d'accueil maximales offertes par les zones urbaines desservies par le réseau public en place laissent attendre à terme un chiffre de 3000 à 5000 usagers.

- **Débit**

Pour un rejet estimé pour l'avenir à 200 litres d'eau usée par jour et par usager, le volume quotidien d'effluents recueilli sera de :

$$0,200 \text{ m}^3 \times 5.000 = 1000 \text{ m}^3 \text{ par jour}$$

soit un débit moyen de pointe de 12 litres par seconde

- **Réseau**

Suivant les règles d'occupation u sol applicables dans les diverses zones urbaines desservies, la répartition des usagers futurs sur le réseau existant donnera très vraisemblablement la proportion suivante :

- 2500 habitants pour le réseau central ;

- 500 habitants pour le réseau côtier.

Par suite, les débits de pointe à transiter dans les tronçons terminaux des collecteurs seront de :

- 15 litres par seconde dans le réseau central ;

- 3 litres par seconde dans le réseau côtier

L'évacuation du débit de pointe global estimé à 60 litres par seconde dans le collecteur terminal, supposé dans les mêmes conditions de fonctionnement exigerait un diamètre minimum de 300 mm, alors que cette partie de collecteur est actuellement de Ø 400.

Il apparaît donc que l'ossature maîtresse du réseau en place offre des caractéristiques suffisantes pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers attendus, au moins durant la période du présent Plan d'Occupation des Sols.

- Eaux pluviales

Il n'y a pas de réseau de collecte des eaux pluviales. Dans le centre du village des caniveaux maçonnés permettent l'évacuation des eaux de ruissellement et leur rejet vers l'aval.

Partout ailleurs, les eaux de ruissellement suivent les caniveaux des chaussées dans les zones bâties et les moyens naturels dans les zones extérieures.

La topographie du territoire communal facilite les ruissellements gravitaires vers l'exutoire naturel que constitue la mer.

III – ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères de la commune est confié aux services d'une société privée, laquelle effectue la collecte dans tous les secteurs d'habitations comme suit :

- du mois d'octobre au mois de mars
 - . secteur de Barbigoua, les mardi, jeudi, samedi
 - . secteur de Gigaro, les mercredi, vendredi, dimanche
- du mois d'avril au mois de juin
 - . tous les jours, sauf les lundi et vendredi sur les deux secteurs
- du mois de juillet au mois d'août
 - . tous les jours sur les deux secteurs
- mois de septembre
 - . tous les jours sauf lundi et vendredi sur les deux secteurs

Le tonnage annuel produit est de 3000 tonnes.

Il existe sur la commune onze points d'apports volontaires situés à proximité de tous les quartiers, qui permettent de récolter les matériaux recyclables tel le verre, les papiers et les emballages.

La production de ces déchets représente annuellement 300 tonnes.